

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TOP EUROPE

Société de gestion : PATRIVAL SA
OPCVM de Droit Français
Code ISIN : FR0007031992

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de gestion :

Top Europe en s'appuyant sur une sélection d'OPC de « Stock Picking » est un fonds dynamique dont l'objectif est de réaliser une performance nette de frais de gestion supérieure à son indicateur de référence, l'indice CAC 40 NR sur la durée d'investissement recommandée (5 à 8 ans). La part d'investissement en OPC sera toujours supérieure à 90 % du total des actifs du fonds.

Le fonds n'a aucune contrainte tant géographique que sectorielle ou de typologie d'actif et peut s'écarter sensiblement de son indice à court terme tout en ayant pour objectif de le battre à long terme.

Indicateur de référence :

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion étant discrétionnaire, la composition du portefeuille ne cherchera jamais à reproduire, ni au niveau géographique, ni au niveau sectoriel la composition de l'indicateur de référence. L'indice CAC 40 NR représentatif des 40 valeurs choisies parmi les plus fortes capitalisations cotées à Paris n'est donc qu'un indicateur de performance à posteriori, il est calculé en euros, dividendes nets réinvestis.

Classification :

Actions internationales

Stratégies utilisées :

La gestion de TOP EUROPE s'appuie sur une sélection rigoureuse d'OPC de « stock picking » essentiellement obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les gérants des OPC dans lesquels le fonds investit. Pour ce faire la société de gestion met en œuvre une gestion discrétionnaire. La sélection de fonds est déterminée suivant des critères principalement qualitatifs et accessoirement quantitatifs.

- TOP EUROPE est exposé à hauteur de 90 % minimum en OPC actions (et marginalement actions en direct) sur toutes les places boursières et principalement de France et d'Europe. Il peut être marginalement et ponctuellement investis à hauteur de 10% dans des actions en direct. Dans tous les cas, le fonds sera exposé à hauteur de 75 % minimum en actions françaises et de l'union européenne suivant le critère d'éligibilité au PEA.
- Ces OPC seront sélectionnés selon une allocation d'actifs pour déterminer la pondération des OPC d'actions éligibles PEA.

- TOP EUROPE peut investir dans tous types d'instruments financiers à dérivés intégrés tels que warrants, bons de souscription, etc. dans une limite maximale de 10 %.

- Cette allocation est déterminée en fonction : - du contexte macro-économique : anticipation de croissance économique, politiques monétaires des différents pays européens - de la progression de bénéfices des sociétés, sur les niveaux de valorisation des différents marchés et sur l'évolution de la liquidité.

Tous ces éléments permettent de définir des anticipations de performances de chacune des classes d'actifs : grandes ou petites et moyennes capitalisations, style de gestion : valeurs d'actifs ou valeurs de croissance.

- Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'autres OPCVM/FIA français et/ou européens de type monétaires, notamment dans le cadre du placement de la trésorerie.

Dans la limite de 100% de son actif net, le fonds peut recourir à des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen et/ou de Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français et, jusqu'à 30% de son actif net, à des FIA répondant aux conditions énoncées à l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

La sélection de fonds est déterminée suivant des critères qualitatifs.

La gestion de TOP EUROPE n'intègre pas de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088, ni des critères d'investissements durables au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088.

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

L'indicateur de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le risque de change du fonds sera limité à 10% (investissement dans des instruments financiers libellés dans des devises autres que l'euro).

Caractéristiques essentielles :

Capitalisation intégrale des revenus. Comptabilisation des coupons encaissés.

Durée de placement recommandée : Entre 5 ans et 8 ans.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à 5 ans.

Les souscriptions et rachats ne peuvent porter que sur un nombre entier de parts. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque vendredi de bourse ouvré à Paris (ou le jour de bourse ouvré précédent si le vendredi est un jour de fermeture de la bourse de Paris ou un jour férié français) avant 12 heures auprès du dépositaire et sont exécutées sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de centralisation.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures, elles ne sont pas constantes dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de ce fonds reflète (niveau 6 de l'indicateur) reflète principalement l'exposition aux marchés actions, sur lequel il est indirectement ou directement investi.

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque important pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de liquidité :

Du fait de son orientation de gestion, le fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer de fortes variations de la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

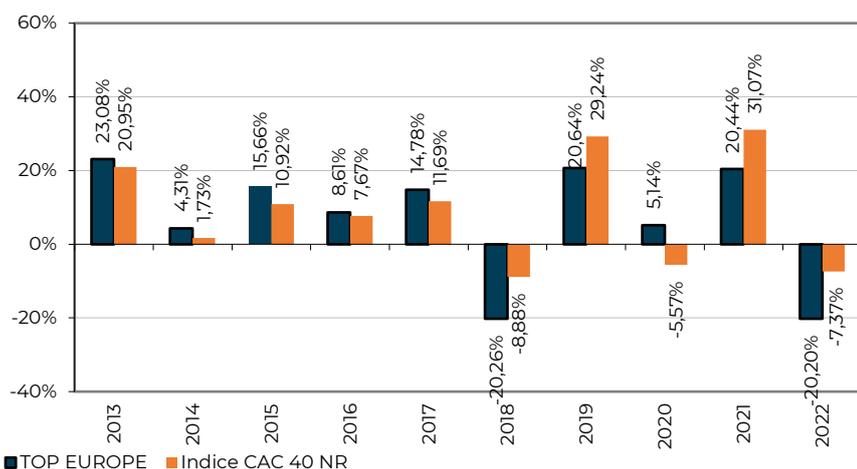
FRAIS PONCTUELS PRÉLEVÉS AVANT OU APRÈS INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée (non acquis à l'OPCVM)	2% maximum
Frais de sortie (non acquis à l'OPCVM)	1% maximum
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPC au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRÉLEVÉS PAR LE FONDS SUR UNE ANNÉE	
Frais courants	3,09% TTC*
Commission de performance	20% TTC de la surperformance du fonds par rapport à la performance de l'indice CAC40 NR. Montant de la commission de surperformance facturé au titre du dernier exercice clos : 0,00% TTC*
Frais prélevés	

* Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos au 31/12/2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance. Une commission de performance sera payée à la Société de Gestion dès lors que la performance du fonds est supérieure à celle de l'indice de référence, même en cas de performance négative durant la période de cristallisation telle que définie dans le prospectus.

Les commissions de performance perçues par les sociétés de gestion d'autres OPC ou fonds d'investissement dans lequel le fonds est investi ont représenté 0,54% TTC de l'actif net lors du dernier exercice. Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique « Frais » du prospectus de ce fonds, disponible sur le site internet www.patival.fr

PERFORMANCES PASSÉES

Performances passées du fonds Top Europe



Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le fonds.

Année de création du fonds : 1999

Devise : Euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK

Information : de plus amples informations sur le Fonds tels que prospectus et les documents périodiques sont disponibles sur le site de Patival (www.Patival.fr) ou peuvent être demandées gratuitement et à tout moment auprès de la Société Patival – Parc des Trois Chênes - 29, bis avenue de la Marne 59290 Wasquehal.

Valeur liquidative : la valeur liquidative du fonds est hebdomadaire, calculée sur la base des cours de clôture du dernier jour ouvré de la semaine. Elle est mise à jour sur le site internet www.patival.fr

Fiscalité : la législation du pays d'origine du fonds, la France n'a pas d'impact sur les investisseurs. Selon votre régime fiscal, les plus-values éventuelles liées à la détention de part peuvent être soumis à taxation. Ce fonds est éligible au PEA. Il peut également servir de support à des contrats d'assurance vie et de capitalisation.

Responsabilité : la responsabilité de Patival ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Politique de rémunération actualisée : Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de PATRIVAL www.patival.fr dans la rubrique Informations réglementaires. Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

La société PATRIVAL est une Société de Gestion de Portefeuilles agréée par la France sous le n°GP90028 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2023.